

CURAGE, COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES ISSUES DES STATIONS D'EPURATION DU PAYS DES ABERS

Marché n°2025-12

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ENTITE ADJUDICATRICE: COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Mode de consultation : Procédure adaptée

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.
Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le
biais de la salle des marchés Megalis Bretagne**

Pli à remettre avant le 11 juillet 2025, 12h00

1. **Objet du contrat**

La présente consultation a pour objet l'évacuation, le transport et la valorisation des boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

2. **Caractéristiques du contrat**

2.1 **Allotissement**

Le présent marché comporte 5 lots.

1. Lot 1: Collecte, transport et valorisation des boues issues des stations d'épuration (Communes de Plouguin, Plouguerneau, Plabennec, Landéda)
2. Lot 2: Chargement, transport et valorisation de boues issues de la station d'épuration (Commune de Lannilis)
3. Lot 3: Curage, collecte, transport et valorisation de boues issues de stations d'épuration (Communes de Kersaint-Plabennec et Plouvien)
4. Lot 4: Pompage et Transport des boues liquides issues de la station d'épuration (Commune de Le Drennec)
5. Lot 5: Déshydratation, transport et valorisation des boues issues de stations d'épuration de communes de la CCPA

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Des marchés séparés seront conclus à l'issue de la consultation.

2.2 **Date et délai des prestations**

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée au 1^{er} septembre 2025. Le contrat débutera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Quelle que soit la date de commencement du contrat, il se terminera le 31 août 2026. Il n'est pas reconductible.

Les délais d'exécution sont fixés dans le Contrat.

BOURG-BLANC / COAT-MÉAL / KERSAINT-PLABENNEC / LANDÉDA / LANNILIS / LE DRENNEC / LOC-BRÉVALAIRE
PLABENNEC / PLOUGUERNEAU / PLOUGUIN / PLOUVIEN / SAINT-PABU / TRÉGLONOÙ

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte) en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires inclus avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis <https://marches.megalix.bretagne.bzh>. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après identification, six jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Pour le calcul de ce délai de six jours, la date à prendre en compte est celle de l'envoi par l'EPCI de ces modifications ou compléments.

Dans tous les cas, les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :

Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),

Les pièces techniques et financières :

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes 1 et 2,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) – 1 par lot,
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) – 1 par lot,
- La trame du mémoire méthodologique et technique,

Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- L'annexe- Déclaration cotraitance,
- L'attestation de visite,
- DC4.

5. Réponse des entreprises

5.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.2 Visite des lieux

Il est obligatoire de faire une visite des sites sur lesquels les prestations objets du lot concerné sont à réaliser avant de remettre l'offre.

- La prise de rendez-vous se fait auprès de :
Claude UGUEN - sea.assainissement-4@pays-des-abers.fr - 06 08 76 79 44 ou
Mikaël ROUDAUT – sea.assainissement-6@pays-des-abers.fr - 07 87 18 53 84

La visite aura lieu au plus tard huit jours calendaires avant la date limite de remise des offres.
Une attestation sera remise au candidat suite à cette visite.

5.3 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.4 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **11 juillet 2025, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. **Aucun dépôt papier ne sera accepté.**

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.

Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.5 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le **pli électronique** dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- La candidature (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation)
- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières) et ses éventuelles annexes [déclaration(s) de cotraitance] ...]
- Le BPU du(des) lot(s) concerné(s),
- Le DQE du(des) lot(s) concerné(s)
- Le mémoire méthodologique et technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique
- Un RIB
- Un Acte de sous-traitance, le cas échéant

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation. Le candidat devra fournir un dossier comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2142-3 et R. 2142-4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux services effectués <u>au cours des trois dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <i>références pertinentes au regard de la nature du projet.</i>
Agréments ou autorisations administratives nécessaires à l'exécution des prestations
<u>La déclaration prévue à l'article R. 541-50 du code de l'environnement pour l'activité collecte ou de transport de déchets</u>
DC4 Le cas échéant

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir présent article 6.1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Pour les lots n°1, 2, 3 et 5 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	
Sous-critère n° 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée (méthodologie, organisation du transport et de la valorisation des boues, sécurisation des prestations dans le cadre du présent marché), appréciée au regard de la note n°1 : <u>40 %</u>	60 %
Sous-critère n° 2 : Pertinence des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 : <u>20 %</u>	
Prix des prestations	40 %

- Pour le lot n°4 :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	
Sous-critère n° 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée (méthodologie, organisation du transport, sécurisation des prestations dans le cadre du présent marché), appréciée au regard de la note n°1 : <u>40 %</u>	60 %
Sous-critère n° 2 : Pertinence des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 : <u>20 %</u>	
Prix des prestations	40 %

• Critère « Valeur technique » :

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans les tableaux ci-dessus.

• Précisions concernant l'analyse du critère « prix » :

Si le détail quantitatif estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées en prenant en compte les prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix unitaires. Pour le jugement de la consultation, il sera tenu compte du montant total du détail quantitatif estimatif rectifié.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité (valeur technique).

6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires - Contacts

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : <https://marches.megalibretagne.bzh>. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.2).